

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 914

présenté par
M. Valletoux

ARTICLE 2 UNDECIES

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sur critères d'offre, de qualité ou de sécurité des soins définis par décret en Conseil d'État »

les mots :

« , en fonction de critères définis par décret en Conseil d'État qui tiennent compte des impératifs liés à l'offre de soins et à la qualité et à la sécurité des soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.